



ENQUÊTE CDES Haute-Savoie Orientations 2001-2002

DRASS Rhône-Alpes – CREAL Rhône-Alpes



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES



s o m m a i r e

1.	DONNÉES GÉNÉRALES	2
2.	PREMIÈRES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS : DÉMOGRAPHIE	2
3.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES.....	2
4.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES.....	2
5.	ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES.....	2
6.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES.....	2

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Le département de la Haute-Savoie renseigne cette enquête depuis la campagne d'orientation 1994-1995.

1.1. nombre de dossiers traités

417 dossiers ont été traités par la CDES de Haute-Savoie concernant des premières orientations ou des réorientations vers le secteur médico-éducatif au cours de la campagne 2001-2002. Les premières orientations comptent 307 dossiers soit près des trois quarts des dossiers traités. Les réorientations comptent 110 dossiers.

Pour cette campagne, les données ont été recueillies dans deux fichiers différents selon qu'il s'agissait d'une première demande d'orientation ou d'une réorientation au sein du dispositif, ceci induisant quelques différences de présentation du document par rapport aux années précédentes.

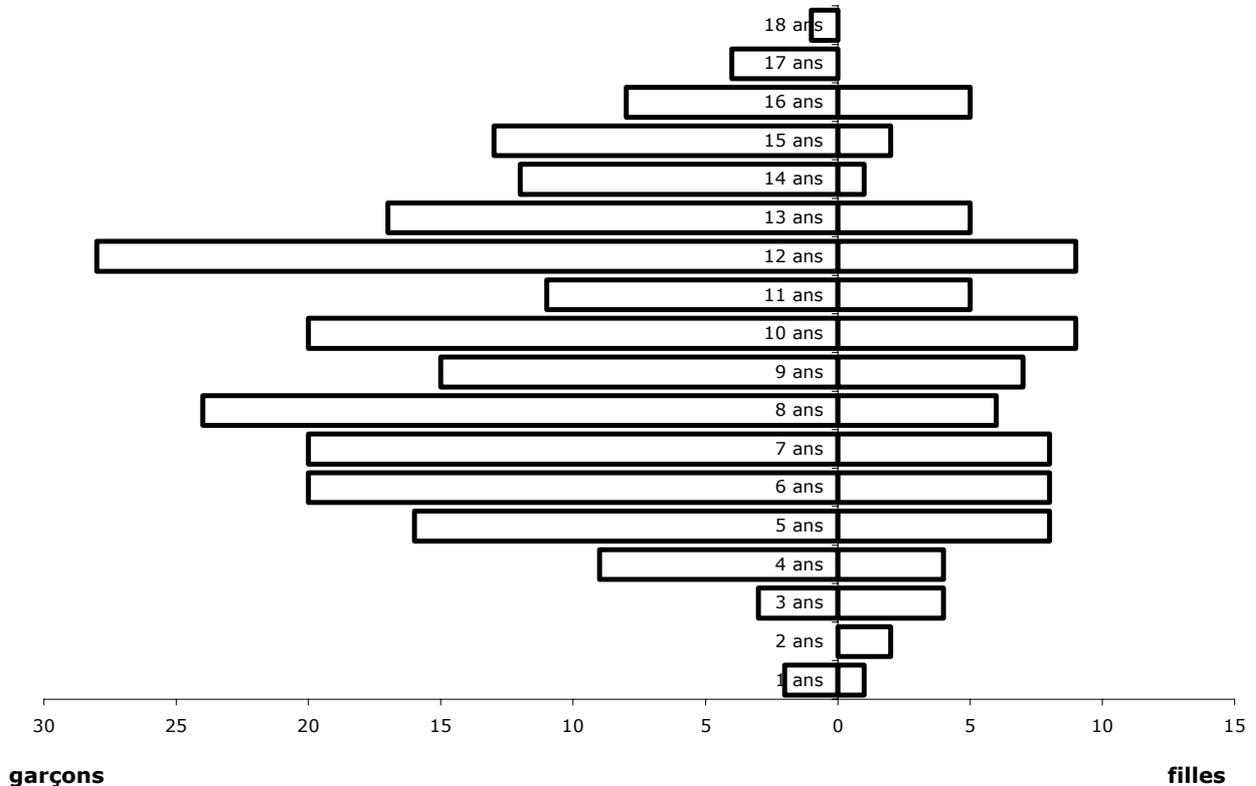
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001	2001-2002
1ères orientations	200	NR	198 67%	224 76%	221 75%	224 76%	240 77%	253 80%
réorientations	NR	NR	102 35%	65 22%	61 21%	71 24%	72 23%	63 20%
TOTAL	200	300	289	282	295	312	316	417

2. PREMIÈRES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS : DÉMOGRAPHIE

premières orientations				réorientations				
	garçons	filles	total		garçons	filles	total	
moins de 4 ans		5	7	12	Non réponse	1	—	1
4/6 ans		45	20	65	5/6 ans	6	4	10
7/9 ans		59	21	80	7/9 ans	18	4	22
10/12 ans		59	23	82	10/12 ans	13	9	22
13/15 ans		42	8	50	13/15 ans	19	14	33
16 ans et plus		13	5	18	16 ans et plus	12	10	22
TOTAL		223	84	307	TOTAL	69	41	110
		73%	27%			63%	37%	

2.1. premières orientations

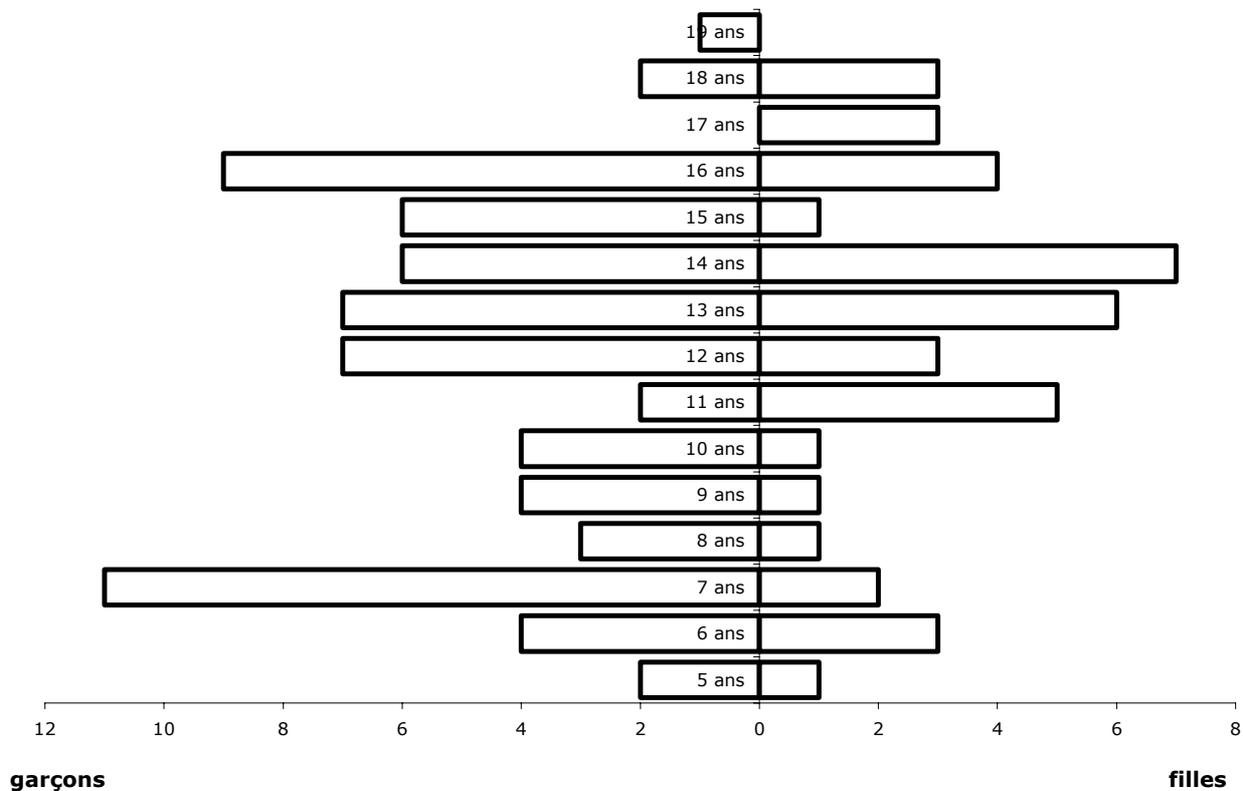
307 jeunes sont concernés par une première orientation.



Les garçons représentent 73% de l'effectif. On observe pour les garçons, concernant les premières orientations vers le secteur médico-éducatif, un pic à 8 ans et un autre à 12 ans. Pour les filles, la tranche des 10/12 ans ainsi que celle des 5/7 ans sont sensiblement marquées.

2.2. réorientations

110 jeunes sont concernés par une réorientation au cours de cette campagne.
Les garçons représentent 63% de l'effectif.



On observe pour les garçons un pic à 7 ans et un autre, plus ample, de 12 à 16 ans ; pour les filles, c'est surtout le pic 13/14 ans qui est significatif.

3. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

3.1. premières orientations : catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	91	30%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	38	12%
IR	52	17%
IR PSYCHOTHÉRAPIQUE	1	
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	8	3%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	4	1%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	2	1%
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	1	
ÉTABLISSEMENT AUTRE (SAI ¹)	3	1%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	58	19%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	5	2%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	17	6%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	5	2%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	17	6%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	
SERV. POUR AUTISTES	1	
<i>Centre thérapeutique</i>	<i>1</i>	
<i>Centre psychothérapique</i>	<i>1</i>	
<i>Psychiatrie</i>	<i>1</i>	
TOTAL	307	100%

Les premières orientations souhaitables vers un IME concernent 42% de l'effectif ; les premières orientations vers un IR concernent 17% de l'effectif.

Les premières orientations souhaitables vers un service concernent **un tiers de l'effectif** et près d'un jeune sur 5 nécessiterait un suivi par un SESSAD pour déficients intellectuels. A noter également, en terme d'orientation souhaitable : 6% concernent un service pour déficients moteurs et 6% un service pour déficients auditifs.

Trois jeunes ne requièreraient pas une orientation vers un établissement Annexes 24.

1 . Sans autre indication.

3.2. réorientations : catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	41	37%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	37	34%
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	1	1%
IR	3	3%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	8	7%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	5	5%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	2	2%
ÉTABLISSEMENT AUTRE	4	4%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	2	2%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	4	4%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	1	1%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	1	1%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	1	1%
TOTAL	110	100%

Les réorientations souhaitables vers un IME représentent 72% de l'effectif.
Les réorientations vers un service ne concernent que 9% de l'effectif.

3.3. ensemble: catégories d'établissements ou services souhaitables

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	132	32%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	75	18%
IME (DÉFICIENCE. INTEL. PROFONDS)	1	
IR	55	13%
IR PSYCHOTHÉRAPIQUE	1	
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	16	4%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	9	2%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	4	1%
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES	5	1%
ÉTABLISSEMENT AUTRE (SAI)	3	1%
<i>ensemble des établissements</i>	301	72%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	60	14%
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	9	2%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	18	4%
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS	6	1%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	18	4%
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1	
SERV. POUR AUTISTES	1	
<i>ensemble des services</i>	113	27%
<i>Centre thérapeutique</i>	1	
<i>Centre psychothérapique</i>	1	
<i>Psychiatrie</i>	1	
TOTAL	417	

Pour l'ensemble de l'effectif : un jeune sur 3 est orienté vers un IME pour déficients intellectuels légers ; un jeune sur deux est orienté vers un IME. Plus d'un jeune sur 4 est orienté vers un service, principalement un service pour déficients intellectuels.

3.4. modes d'accueil souhaitables

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Pour les 200 jeunes concernés par une orientation souhaitable vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil indiqués comme souhaitables concernent :

	internat de semaine	internat sé- quentiel	semi- internat	TOTAL
IME déficients. int. légers	31	—	60	91
IME déficients. int. moyens	7	1	30	38
IR	47	—	5	52
IR psychothérapique	1	—	—	1
établissement pour déficients moteurs	2	—	6	8
établissement pour polyhandicapés	1	—	3	4
établissement pour déficients auditifs	1	—	1	2
établissement ou section pour autistes	—	—	1	1
<i>autre</i>	<i>1</i>	—	2	3
TOTAL	91	1	108	200

Le mode d'accueil souhaitable se distribue quasiment à égalité entre le semi-internat et l'internat de semaine avec cependant des écarts selon la catégorie d'établissement concernée :

	internat de semaine	internat séquentiel	semi- internat	ensemble
IME déficients. int. légers	34%	—	66%	100%
IME déficients. int. moyens	18%	3%	79%	100%
IR	90%	—	10%	100%

- **temps partiel**

Pour les premières orientations, 11 jeunes (4%) sont concernés, dont 8 pour lesquelles une orientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens serait souhaitable, et 2 vers un établissement pour polyhandicapés.

- **placement familial spécialisé**

2 jeunes seulement sont concernés : un jeune pour lequel une orientation vers un IR serait souhaitable ; un autre vers un centre psychothérapique.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	internat	internat de semaine	internat sé- quentiel	semi- internat	TOTAL
IME (déf. intel. légers)	1	12	2	26	41
IME (déf. intel. moyens)		12	1	24	37
IME (déf. intel. profonds)		1			1
IR		3			3
ét. pour déficients moteurs	1	4	1	2	8
ét. pour polyhandicapés		3	1	1	5
ét. pour déficients auditifs				2	2
établissement autre	1	1		2	4
TOTAL	3	36 (36%)	5	57 (57%)	101 (100%)

Parmi les 101 réorientations souhaitables concernant un *établissement*, le semi-internat et l'internat de semaine sont très largement cités.

- **temps partiel**

Le temps partiel concerne 8 jeunes soit 7% de l'effectif :

- IME (déf. intel. légers) : 3
- IME (déf. intel. moyens) : 2
- Et. pour polyhandicapés : 1
- Etablissement autre : 2

- **placement familial spécialisé**

Un seul jeune est concerné, pour lequel une réorientation vers un IME pour déficients intellectuels légers est souhaitable.

3.5. prises en charge pédagogiques souhaitables

PREMIERES ORIENTATIONS

	Classe ordinaire	CLIS	SEGPA	UPI	CNED	Classe inté- grée à l'établissement	NON	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)						91		91
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)						38		38
IR			1			51		52
IR psychothérapique						1		1
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS						8		8
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS						4		4
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1					1		2
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES						1		1
ÉTABLISSEMENT AUTRE						2	1	3
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	44	9	1				4	58
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	4		1					5
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	16			1				17
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS							5	5
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	17							17
SERV. POUR DÉF. VISUELS	1							1
SERV. POUR AUTISTES							1	1
<i>Centre thérapeutique</i>						1		1
<i>Centre psychothérapique</i>						1		1
<i>Psychiatrie</i>					1			1
TOTAL	83	9	3	1	1	199	11	307

On observe que pour la quasi-totalité des orientations souhaitables vers un établissement, la prise en charge pédagogique souhaitable consiste en une classe intégrée à l'établissement. Les jeunes pour lesquels un service serait souhaitable seraient très majoritairement accueillis en classe ordinaire. Les classes spécialisées (CLIS, SEGPA, UPI) ne concerneraient que 13 jeunes. Enfin il est indiqué pour 11 jeunes qu'une scolarité n'est pas envisagée ; ces jeunes ont de 4 à 13 ans ; pour 5 d'entre eux une orientation vers un service pour polyhandicapés serait souhaitable, pour 4 autres une orientation vers un service pour déficients intellectuels ; 2 un établissement ou un service pour autistes.

Les prises en charge pédagogiques souhaitables en classe ordinaire concernent presque exclusivement les jeunes pour lesquels un suivi par un service serait souhaitable.

RÉORIENTATIONS

	Classe ordinaire	CLIS	SEGPA	Classe intégrée à l'établissement	NON	TOTAL
IME (DÉFICIENCE. INTEL. LÉGERS)				41		41
IME (DÉFICIENCE. INTEL. MOYENS)		1		36		37
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)				1		1
IR	1			2		3
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS		1		7		8
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS				4	1	5
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	2					2
ÉTABLISSEMENT AUTRE				2	1	3
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	1		1			2
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ	3		1			4
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	1					1
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS					1	1
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	1					1
TOTAL	9	2	2	93	3	109

Sur 110 jeunes concernés par une réorientation, une scolarisation intégrée à l'établissement est citée 93 fois ; elle concerne particulièrement les jeunes pour lesquels une réorientation en IME pour déficients intellectuels légers ou moyens est souhaitable (77 jeunes). CLIS et SEGPA ne sont cités que pour 4 jeunes.

3.6. les prises en charge complémentaires souhaitables

PREMIERES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Parmi les premières orientations prononcées pour cette campagne, 24 jeunes, soit 8% de l'effectif, une prise en charge complémentaire serait souhaitable.

	CMP	CATTP	HDJ	UASA ²	ét. protection enfance ou PJJ	LIBERAL	TOTAL
IME (déf. intel. légers)		1					1
IME (déf. intel. moyens)		4	1	1			6
IR		5			1		6
établissement autre			1				1
serv. pour déf. intellectuels	1						1
serv. pour tr. de la personnalité	1						1
serv. pour déf. auditifs						7	7
serv. pour autistes		1					1
TOTAL	2	11	2	1	1	7	24

Le CATTP est cité pour près de la moitié de cet effectif, concernant des jeunes pour lesquels une orientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens ou un IR est indiqué comme souhaitable. Une prise en charge complémentaire en libéral concernerait 7 jeunes présentant une déficience auditive.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	CATTP	MECS
IME (déficience. intel. légers)		1
IR	1	
établissement autre	1	
total	2	1

Pour 3 jeunes seulement cette indication est exprimée ; une prise en charge complémentaire en CATTP concerne deux jeunes, vers une MECS : 1 jeune.

2 . Unité d'Accueil, de Soins et d'Accompagnement.

4. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES

	1 ^{ères} orientations		réorientations		ENSEMBLE	
IME pour déficients intellectuels légers	78	25%	37	34%	115	28%
IME pour déficients intellectuels moyens	33	11%	35	32%	68	16%
IR	34	11%	2	2%	36	9%
IR psychothérapeutique	1				1	
établissement pour déficients moteurs	8	3%	9	8%	17	4%
établissement pour polyhandicapés	3	1%	4	4%	7	2%
établissement pour déficients auditifs	1		2	2%	3	1%
établissement ou section pour autistes	1				1	
établissement autre	1		1	1%	2	
service pour déficients intellectuels	42	14%	11	10%	53	13%
service pour troubles de la personnalité	7	2%	3	3%	10	2%
service pour déficients moteurs	8	3%	1	1%	9	2%
service pour enfants polyhandicapés	3	1%	1	1%	4	1%
service pour déficients auditifs	9	3%	1	1%	10	2%
service pour déficients visuels	1				1	
Non réponse	77	25%	3	3%	80	19%
TOTAL	307	100%	110	100%	417	100%

44% des orientations réalisées concernent un IME. Les orientations réalisées vers un service concernent 1 jeune sur 5.

4.1. mode d'accueil

POUR LES PREMIERES ORIENTATIONS

	INTERNAT DE SEMAINE	SEMI- INTERNAT	INTERNAT SÉQUENTIEL	Non ré- ponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	29	49			78
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	5	27	1		33
IR	31	3			34
IR psychothérapique	1				1
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	6			8
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS		3			3
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS		1			1
ÉT. OU SECTION POUR AUTISTES		1			1
ÉTABLISSEMENT AUTRE		1			1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS				42	42
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ				7	7
SERV. POUR DÉF. MOTEURS				8	8
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS				3	3
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS				9	9
SERV. POUR DÉF. VISUELS				1	1
Non réponse				77	77
TOTAL	68	91	1	147	307

- IME pour déficients intellectuels légers : près des deux tiers (63%) des orientations réalisées concernent le semi-internat ; les autres l'internat de semaine ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : 82% en semi-internat, 15% en internat de semaine, 3% en internat séquentiel ;
- IR : 91% des orientations réalisées concernent un internat de semaine.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 7 jeunes ; 5 en IME pour déficients intellectuels moyens, 1 en IME pour déficients intellectuels légers, et un en établissement pour polyhandicapés.

- **placement familial spécialisé**

Un seul jeune est concerné ; il est accueilli en IR.

POUR LES RÉORIENTATIONS

	INTERNAT DE SEMAINE	SEMI- INTERNAT	INTERNAT SÉQUENTIEL	INTERNAT	Non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	15	20	2			37
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	9	25	1			35
IR	2					2
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	5	3		1		9
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	2	2				4
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS		2				2
ÉTABLISSEMENT AUTRE		1				1
<hr/>						
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS					11	11
SERV. POUR TR. DE LA PERSONNALITÉ					3	3
SERV. POUR DÉF. MOTEURS					1	1
SERV. POUR POLYHANDICAPÉS					1	1
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS					1	1
<hr/>						
Non réponse					3	3
TOTAL	33	53	3	1	20	110

Pour les plus grands nombres :

- IME pour déficients intellectuels légers : 54% des orientations réalisées concernent le semi-internat, 41% l'internat de semaine, 5% l'internat séquentiel ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : 71% en semi-internat, 26% en internat de semaine, 3% en internat séquentiel.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 8 jeunes ; 3 en IME pour déficients intellectuels légers, 3 en IME pour déficients intellectuels moyens, un en établissement pour polyhandicapés, 1 en établissement « autre ».

- **placement familial spécialisé**

4 jeunes concernés ; deux sont en IME pour déficients intellectuels légers, un en établissement pour déficients moteurs et 1 est suivi par un service pour déficients intellectuels.

LES ORIENTATIONS RÉALISÉES HORS DÉPARTEMENT

	premières orientations	réorientations	Total	catégories d'établissement ou services
Savoie	11	3	14	service pour déficients auditifs : 8 établissement pour déficients auditifs : 3 IR : 1 IME pour déficients intellectuels légers : 1 établissement pour polyhandicapés : 1
Rhône	2		2	IR : 1 service pour déficients visuels : 1
Territoire de Belfort	1	1	2	établissement pour déficients moteurs : 2
Isère		2	2	IME pour déficients intellectuels légers : 1 établissement pour déficients moteurs : 1
Orne	1		1	IR psychothérapique : 1
Suisse	1		1	Etablissement pour autistes : 1
Ain		1	1	IR : 1
Gard		1	1	établissement pour déficients moteurs : 1
Hérault		1	1	IME pour déficients intellectuels moyens : 1
Puy-de-Dôme		1	1	IME pour déficients intellectuels moyens : 1
	16	10	26	

C'est la Savoie qui est principalement sollicitée, et plus particulièrement en terme d'établissement ou service pour déficients auditifs.

- Pour les *premières orientations*, les causes invoquées concernent principalement l'absence d'équipement (9) ; viennent ensuite la demande de la famille (2), l'éloignement familial souhaitable (1), la proximité géographique (1) ;
- pour les *réorientations* : absence d'équipement (3), demande de la famille (2), éloignement familial souhaitable (2), manque de place (1).

orientations hors-département	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001	2001-2002
nb et taux par rapport à l'ensemble des dossiers	30 10%	15 5%	12 4%	18 6%	22 7%	11 3%	26 6%

5. ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES

	premières orientations			réorientations			cumul
	souh.	réal.	écart	souh	réal.	écart	
IME pour déficients intellectuels légers	91	78	- 13	41	37	- 4	- 17
IME pour déficients intellectuels moyens	38	33	- 5	37	35	- 2	- 7
IME pour déficients intellectuels profonds				1		-1	- 1
établissement ou section pour autistes	1	1					
IR	52	34	- 18	3	2	- 1	- 19
IR psychothérapique	1	1					
établissement pour déficients moteurs	8	8		8	9	+1	+1
établissement pour polyhandicapés	4	3	- 1	5	4	- 1	- 2
établissement pour déficients auditifs	2	1	- 1	2	2		- 1
établissement autre	3	1	- 2	4	1	- 3	- 5
service pour déficients intellectuels	58	42	- 16	2	11	+9	- 7
service pour troubles de la personnalité	5	7	+2	4	3	- 1	+1
service pour déficients moteurs	17	8	- 9	1	1		- 9
service pour enfants polyhandicapés	5	3	- 2	1	1		- 2
service pour déficients auditifs	17	9	- 8	1	1		- 8
service pour déficients visuels	1	1					
service pour autistes	1		- 1				- 1
	304	230	- 74	110	107	- 3	-77

Les écarts les plus importants — en nombre — entre les orientations souhaitables et les orientations réalisées concernent :

- les orientations vers un IR : 19 orientations non-réalisées soit près de 35% des orientations souhaitables (premières orientations et réorientations cumulées) vers un IR ;
- les orientations vers un IME pour déficients intellectuels légers : 17 orientations non-réalisées, soit 13% vers ce type d'établissement ;
- les orientations vers un service pour déficients moteurs : 9 orientations non-réalisées soit la moitié des orientations souhaitées vers ce type de service ;
- les orientations vers un service pour déficients auditifs : 8 orientations non-réalisées, soit 44% des orientations souhaitées vers ce type de service.

En termes de proportions :

- une orientation sur 5 vers un établissement pour polyhandicapés et une orientation sur 3 vers un service pour polyhandicapés ne sont pas réalisées ;
- une orientation sur 4 vers un établissement pour déficients auditifs n'est pas réalisée ;
- 12% des orientations vers un service pour déficients intellectuels ne sont pas réalisées.

ECARTS CONCERNANT LES PRISES EN CHARGE SOUHAITABLES ET RÉALISÉES

	souhaitable	réalisé	écarts
HDJ	2	3	1
CATTP	13	3	-10
UASA	1	—	-1
CMP	2	1	-1
libéral	7	10	3
établissement relevant de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse	1	1	—
MECS	1	—	-1

C'est surtout au niveau d'une prise en charge complémentaire en termes de CATTP que le plus grand écart est observé.

ECARTS CONCERNANT LA SCOLARITE SOUHAITABLE ET RÉALISÉE

	souhaitable	réalisé	écarts
classe ordinaire	92	76	-16
classe d'intégration scolaire	11	7	-4
SEGPA	5	3	-2
UPI	1	1	—
classe intégrée à l'établissement			-51 (dont 39 orientations sans solution médico-éducative)
	292	241	
enseignement par correspondance	1	—	-1

6. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	1ères ORIENTATIONS	RÉORIENTATIONS	TOTAL
Orientations sans solution (RADESS)	75	3	78
Par défaut	15	30	45
TOTAL	90	33	123

73% des orientations problématiques sont des premières orientations ;
 30% des (ré)orientations sont problématiques et 18% des (ré)orientations sont sans solution ;
 29% des premières orientations et 30% des réorientations sont problématiques.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	95-96		96-97		97-98		98-99		99-2000		2000-2001		2001-2002	
RADESS	56	19%	79	27%	79	26%	54	18%	42	13%	94	30%	78	19%
Par défaut	29	10%	29	10%	29	10%	52	18%	71	23%	18	6%	45	11%
TOTAL	85	28%	108	37%	108	38%	106	36%	113	36%	112	35%	123	29%

Près d'un enfant sur 3 n'a pu être orienté conformément à l'orientation souhaitée et 63% de ceux-ci n'ont pas de solution médico-éducative.

ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES
SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

• **premières orientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME pour déficients intellectuels légers	5	12	17	19%
IME pour déficients intellectuels moyens	2	5	7	18%
IR	3	16	19	37%
IR psychothérapique	—	—	—	—
établissement pour déficients moteurs	—	—	—	—
établissement pour polyhandicapés	—	1	1	25%
établissement pour déficients auditifs	—	1	1	50%
établissement ou section pour autistes	—	—	—	—
Et. autre	1	1	2	67%
service pour déficients intellectuels	1	21	22	38%
service pour troubles de la personnalité	1	—	1	20%
service pour déficients moteurs	2	7	9	53%
service pour enfants polyhandicapés	—	2	2	40%
service pour déficients auditifs	—	8	8	47%
service pour déficients visuels	—	—	—	—
service pour autistes	—	1	1	—
TOTAL	15	75	90	29%

83% des premières orientations problématiques sont des RADESS.

En nombre, ce sont les orientations vers les services pour déficients intellectuels légers, les IR et les IME (pour déficients intellectuels légers) qui sont les plus importantes. En terme de taux, de nombreuses catégories seraient à citer mais avec, pour certaines, des effectifs très faibles.

A noter tout de même, avoisinant une orientation sur deux, les orientations problématiques vers les services pour déficients moteurs et pour déficients auditifs.

- **réorientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME pour déficients intellectuels légers	10	1	11	27%
IME pour déficients intellectuels moyens	10	1	11	30%
IME pour déficients intellectuels profonds	1	—	1	100%
IR	1	—	1	33%
établissement pour déficients moteurs	2	—	2	25%
établissement pour polyhandicapés	3	—	3	60%
établissement pour déficients auditifs	—	—	—	—
ét. autre	3	—	3	75%
<hr/>				
service pour déficients intellectuels	—	—	—	—
service pour troubles de la personnalité	—	1	1	25%
service pour déficients moteurs	—	—	—	—
service pour enfants polyhandicapés	—	—	—	—
service pour déficients auditifs	—	—	—	—
TOTAL	30	3	33	30%

9% des réorientations problématiques sont sans solution (soit 3 jeunes).

Pour ce qui concerne les réorientations, les catégories les plus citées (pour des orientations par défaut) concernent les IME pour déficients intellectuels légers et moyens.

- **Les réorientation par défaut :**

pour les 30 jeunes concernés par une orientation par défaut,

réalisé →	IME pour déficients intellectuels légers	IME pour déficients intellectuels moyens	établissement pour défi- cients mo- teurs	établissement pour polyhan- dicapés	service pour déficients intellectuels	TOTAL
souhaité ↓						
IME pour déficients intellectuels légers	6	—	—	—	4	10
IME pour déficients intellectuels moyens	1	6	1	—	2	10
IME pour déficients intellectuels profonds	—	—	—	1	—	1
IR	—	—	—	—	1	1
établissement pour déficients moteurs	—	—	1	—	1	2
établissement pour polyhandicapés	—	—	1	1	1	3
Et. autre	—	3	—	—	—	3
TOTAL	7	9	3	2	9	30

L'analyse nous montre deux cas de figure principaux concernant une réorientation par défaut (à ce titre, l'indication « maintien dans l'établissement » n'a pas été repérée dans cette enquête) :

- soit la réponse en terme d'établissement ou service est sensiblement différente de l'orientation qui avait été indiquée comme souhaitable (exemple en première ligne : 4 orientations réalisées vers un service pour déficients intellectuels, quand c'était un IME pour déficiences intellectuels légers qui était souhaité) ;

- soit la réponse est de même nature ; en ce cas c'est le mode d'accueil qui diffère (exemple en seconde ligne : pour 6 jeunes une orientation vers un IME pour déficients intellectuels moyens était souhaitée et a été réalisée ; pour 4 un internat de semaine était souhaité, et un accueil en semi-internat a été réalisé ; pour les deux autres un accueil en semi-internat était souhaitée et l'accueil en internat de semaine a été réalisé.

- **pour l'ensemble**

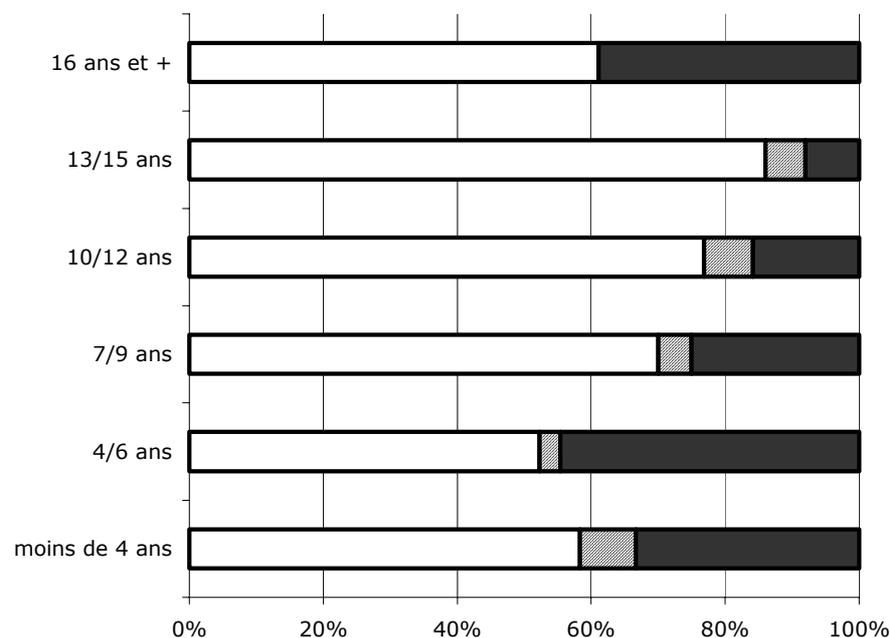
	<i>souhaité</i>	RADESS	DEFAUT	ensemble des orientations problématiques
IME pour déficients intellectuels légers	132	13 10%	15 11%	28 21%
IME pour déficients intellectuels moyens	75	6 8%	12 16%	18 24%
IME pour déficients intellectuels profonds	1	— —	1 100%	1 100%
IR	55	16 29%	4 7%	20 36%
établissement pour déficients moteurs	16	— —	2 13%	2 13%
établissement pour polyhandicapés	9	1 11%	3 33%	4 44%
établissement pour déficients auditifs	4	1 25%	— —	1 25%
service pour déficients intellectuels	60	21 35%	1 2%	22 37%
service pour troubles de la personnalité	9	1 11%	1 11%	2 22%
service pour déficients moteurs	18	7 39%	2 11%	9 50%
service pour enfants polyhandicapés	6	2 33%	— —	2 33%
service pour déficients auditifs	18	8 44%	— —	8 44%
service pour autistes	1	1 100%	— —	1 100%
TOTAL	414	78 19%	45 11%	123 30%

Selon les catégories d'établissements, la proportion — mais aussi la nature — des problèmes rencontrés varie substantiellement :

- pour les IME pour déficients intellectuels légers une orientation problématique concerne un jeune sur 5, et l'absence de solution médico-éducative un jeune sur 10,
- pour les IME pour déficients intellectuels moyens une orientation problématique concerne un jeune sur 4, et l'absence de solution médico-éducative 8%,
- pour les IR une orientation problématique concerne plus d'un jeune sur 3, et l'absence de solution médico-éducative 29%,
- pour service pour déficients intellectuels, 37% des orientations sont problématiques et 35% sans solution.

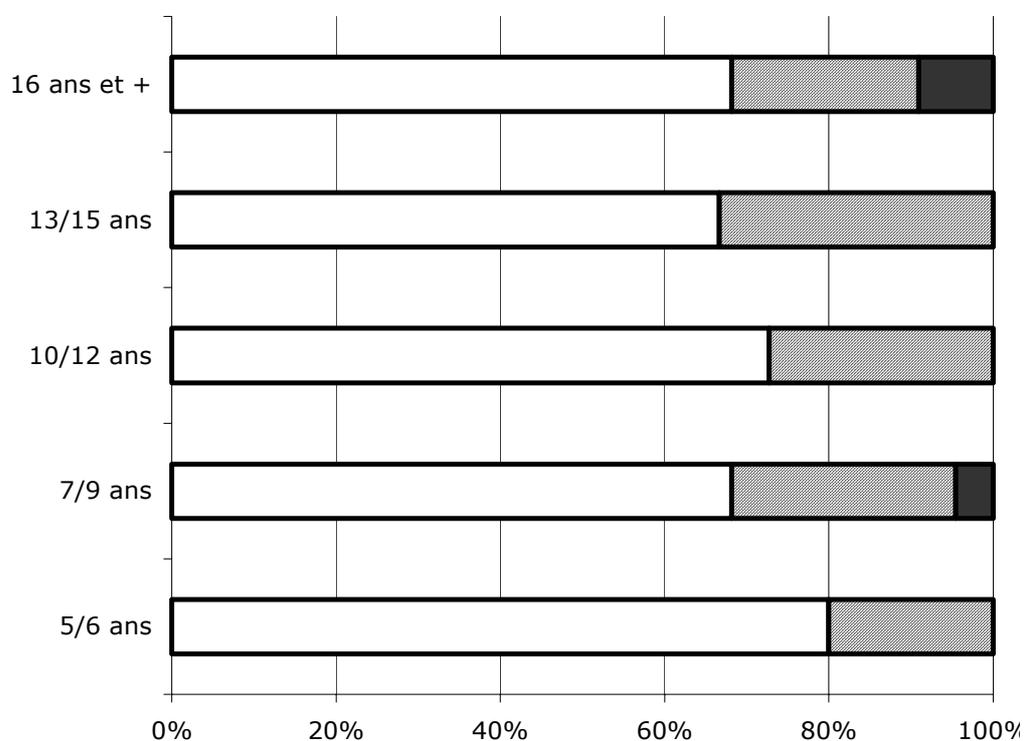
LES (RE)ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON L'ÂGE

• premières orientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

• réorientations



(en blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

CAUSES DE L'ORIENTATION PROBLÉMATIQUE

	95/96		96/97		97/98		98/99		99/2000		2000/2001		2001/2002	
Absence d'équipement	3	1%	6	2%	3	1%	-	-	4	1%	2	1%	7	2%
Manque de place	60	20%	69	24%	88	31%	88	28%	88	28%	82	26%	97	23%
Refus par l'établissement	-	-	-	-	4	1%	11	4%	3	1%	8	3%	9	2%
Refus de l'orientation en éducation spé.	-	-	16	6%	7	3%	11	4%	10	3%	3	1%	11 ³	3%
Refus internat ou éloignement	22	7%	13	5%	3	1%	-	-	4	1%	10	3%	1	
Autre	-	-	3	3%	1	-	3	1%	3	1%	8	3%		
NR	-	-	1	2%	3	1%	-	-	1	-	1	-	1	

Les pourcentages sont calculés sur le total des réorientations

³ . Dont deux refus par le jeune et 9 refus par les parents.

CAUSES DES RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

• premières orientations

	absence d'équipement	manque de place	refus par l'établissement	refus de l'internat par les parents	refus de l'orientation Éducation Spéciale par le jeune	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	Non réponse	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	–	13	2	1	–	1	–	17
IME pour déficients intellectuels moyens	–	5	–	–	–	2	–	7
IR	–	17	–	–	1	1	–	19
établissement pour polyhandicapés	–	–	1	–	–	–	–	1
établissement pour déficients auditifs	–	–	1	–	–	–	–	1
Et. autre	–	2	–	–	–	–	–	2
service pour déficients intellectuels	–	19	–	–	–	2	1	22
service pour troubles de la personnalité	1	–	–	–	–	–	–	1
service pour déficients moteurs	1	8	–	–	–	–	–	9
service pour enfants polyhandicapés	1	–	–	–	–	1	–	2
service pour déficients auditifs	–	8	–	–	–	–	–	8
service pour autistes	–	1	–	–	–	–	–	1
TOTAL	3	73	4	1	1	7	1	90

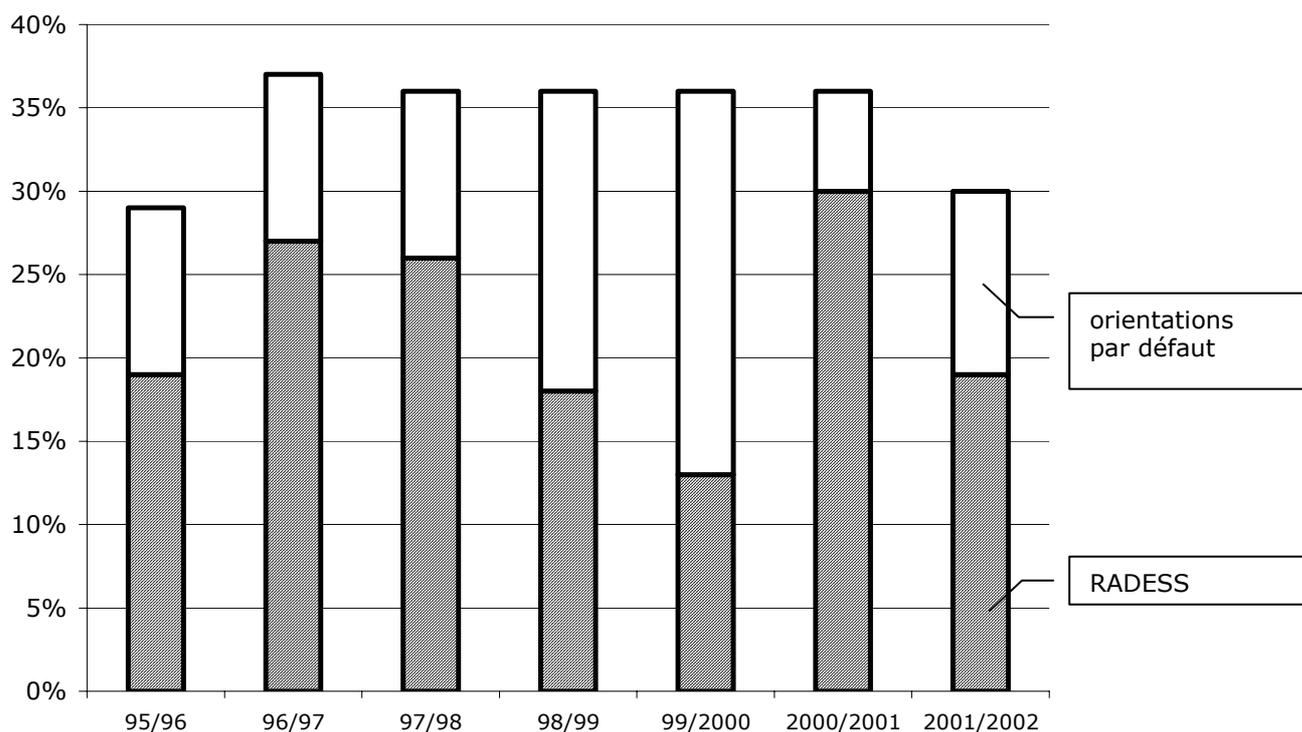
C'est le manque de place qui prédomine largement en terme de cause des premières orientations problématiques avec 81% des réponses ; à noter par ailleurs : le refus de l'orientation vers le dispositif d'Education Spéciale par les parents : 8% et le refus par l'établissement : 4%.

- **réorientations**

	absence d'équipement	manque de place	manque de place+refus par l'établissement	refus par l'établissement	refus de l'orientation Éducation Spéciale par le jeune	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	–	9	–	2	–	–	11
IME pour déficients intellectuels moyens	1	9	–	–	–	1	11
IME pour déficients intellectuels profonds	1	–	–	–	–	–	1
IR	–	1	–	–	–	–	1
établissement pour déficients moteurs	–	2	–	–	–	–	2
établissement pour polyhandicapés	1	–	–	1	–	1	3
Et. autre	–	2	1	–	–	–	3
service pour troubles de la personnalité	–	–	–	–	1	–	1
TOTAL	3	23	1	3	1	2	33

Pour les réorientations problématiques c'est également le manque de place qui prédomine avec 70% des réponses ; à noter par ailleurs : le refus par l'établissement concerne près d'un jeune sur 10.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES



Globalement, le taux d'orientations problématiques montre une tendance à la baisse (il reste cependant proche du tiers des orientations).

La tendance à l'augmentation qui caractérisait la proportion des orientations par défaut (logiquement concomitante avec la tendance à la baisse de la proportion des RADESS) depuis 97/98 jusque 99/2000 s'arrête en 2000/2001.

Les catégories d'établissement pour lesquelles les orientations **problématiques** (orientations sans solution ou par défaut) sont plus particulièrement marquées sont principalement :

- **en nombre :**

- les IME pour déficients intellectuels légers (28),
- les services pour déficients intellectuels (22),
- les IR (20),
- les IME pour déficients intellectuels moyens (18).

- **en taux**

- les services pour déficients moteurs (50%, 9 jeunes concernés),
- les établissements pour polyhandicapés (44%, 4 jeunes concernés),
- les services pour déficients auditifs (44%, 8 jeunes concernés).

En termes d'orientations **sans solution** :

- **en nombre :**

- les services pour déficients intellectuels (21),
- les IR (16),
- les IME pour déficients intellectuels légers (13).

- **en taux**

- les services pour déficients auditifs (44%, 8 jeunes concernés),
- les services pour déficients moteurs (39%, 7 jeunes concernés),
- les services pour enfants polyhandicapés (33%, 2 jeunes concernés).

Au moment de l'enquête, 78 jeunes n'ont pu obtenir de réponse en termes d'orientation médico-éducative ; pour 63 d'entre eux, c'est le manque de place qui est cité comme cause de l'absence de solution.